

# EOS Imaging

Société Anonyme

10, rue Mercoeur  
75011 Paris

---

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires ou de diverses valeurs mobilières, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise**

Assemblée Générale Mixte du 20 décembre 2018  
Cinquième résolution

Fi.Solutions  
8, rue Bayen  
75017 Paris

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

# EOS Imaging

Société Anonyme

10, rue Mercoeur  
75011 Paris

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires ou de diverses valeurs mobilières, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise**

Assemblée Générale Mixte du 20 décembre 2018  
Cinquième résolution

---

A l'Assemblée Générale de la société EOS Imaging,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission d'actions ordinaires ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise de la Société et des entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du code de commerce et de l'article L. 3344-1 du code du travail, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra excéder 10.000 euros.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter de la date de la présente Assemblée, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et valeurs mobilières à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner

notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives de l'émission n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ordinaires, en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Paris et Paris-La Défense, le 29 novembre 2018

Les Commissaires aux comptes

Fi.Solutions

Jean-Marc PETIT

A blue ink signature of Jean-Marc PETIT, consisting of a stylized 'J' and 'M' followed by 'PETIT'.

Deloitte & Associés

Géraldine SEGOND

A blue ink signature of Géraldine SEGOND, consisting of a stylized 'G' and 'S' followed by 'SEGOND'.